

aopia-prevention.fr



Pré-requis

Être nommé
Référent santé & sécurité du travail

Public cible

Référent S&ST
Membre CSE
Membre RH
Membre CSSCT

Nombre de participants

12 maximum conseillés
Inter ou Intra

Durée

5 jours

Réf réglementaires

Article L4644-1 du CT
Loi n°2021 art 1 et 39
Art 2315-1 du CT
Art 2315-22-1 du CT

NOUS CONTACTER

8, Rue Evariste Galois
86130 Jaunay-Marigny
09 72 51 29 04
contact@aopia.fr
www.aopia.fr

Programme de formation

À l'issue de cette formation, les stagiaires auront la capacité d'aborder la prévention des risques professionnels dans son intégralité. Ils sauront également définir des objectifs, analyser des situations à risques et être le relais des différents acteurs internes et/ou externes dans la réalisation des tâches liées à la mission du référent santé et sécurité du travail.

OBJECTIFS

Connaître et appliquer
la réglementation santé et sécurité au travail.

Connaître et développer la prévention
des risques professionnels.

Connaître et appliquer les missions du
référent santé et sécurité du travail.

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Apport de connaissances théoriques.

Échanges interactifs.

Mise en situation pratique.

Ludopédagogie.

ORGANISATION ET MODALITÉS

Formation en présentiel ou distanciel

Possibilité d'aménagement d'horaires.

CONTENU INDICATIF

Le cadre juridique de la prévention.

La lettre de mission du RS&ST.

Définition, enjeux et coûts directs et
indirects de la prévention.

Les étapes de l'Evaluation des Risques
Professionnels (EvRP).

Élaborer et mettre à jour EvRP.

Le DUERP.

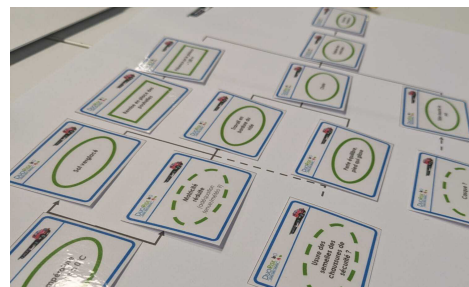
Analyse des AT/MP.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation des connaissances pendant les
études de cas.

MOYEN D'ENCADREMENT

Un formateur diplômé.



OBTENTION FINALE

Certificat de réalisation remis
en fin de formation.

TARIF

Sur devis (nous contacter)

DOCUMENTATION

Boîte à outils stagiaire avec base documentaire
remise en fin de formation.